

# FOND POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE ( FDVA )

**Campagne 2026**

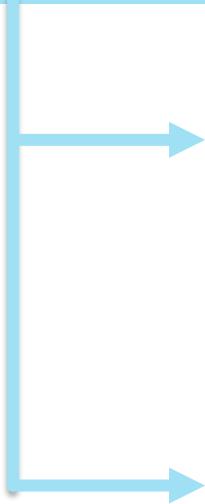
Le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) est un dispositif financier de l'État de soutien au développement de la vie associative avec des priorités de financement.



# FOND POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE ( FDVA )

## Campagne 2026

Le FDVA se décompose en deux volets :

-   Le FDVA-1 « Formation des bénévoles » accessible à toutes les associations **sauf les associations sportives agréées.**
-   Le FDVA-2 « Fonctionnement et Innovation » accessible à toutes les associations y compris les associations sportives.

Les clubs affiliés à la FFVRC sont donc éligibles uniquement au FDVA-2



suite

# FOND POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE ( FDVA )

## Campagne 2026

Le FDVA-2 finance le fonctionnement ou les projets innovant des associations. Ce fond est géré au niveau régional et l'instruction des dossiers s'opère au niveau départemental.

Avant toute demande de subvention FDVA-2, il est primordial de connaître les critères d'éligibilité en consultant :

- les notes d'orientation régionale dans le cas d'une demande interdépartementale (Fédération ou ligues).
- Les notes d'orientation départementale pour une demande locale (clubs).



# FOND POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE ( FDVA )

## Campagne 2026

En règle générale les demandes de subventions FDVA, doivent se faire entre janvier et février pour l'année à venir  
( dates à vérifier pour chaque région ou département )

Les demandes de subvention, devront parvenir à l'administration concernée par voie dématérialisée, en utilisant soit le téléservice « le Compte Asso » (demande de subvention en ligne) soit le téléservice dédié au département.



Découvrir le Compte Asso



# FOND POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE ( FDVA )

## Campagne 2026

### Bon à savoir !

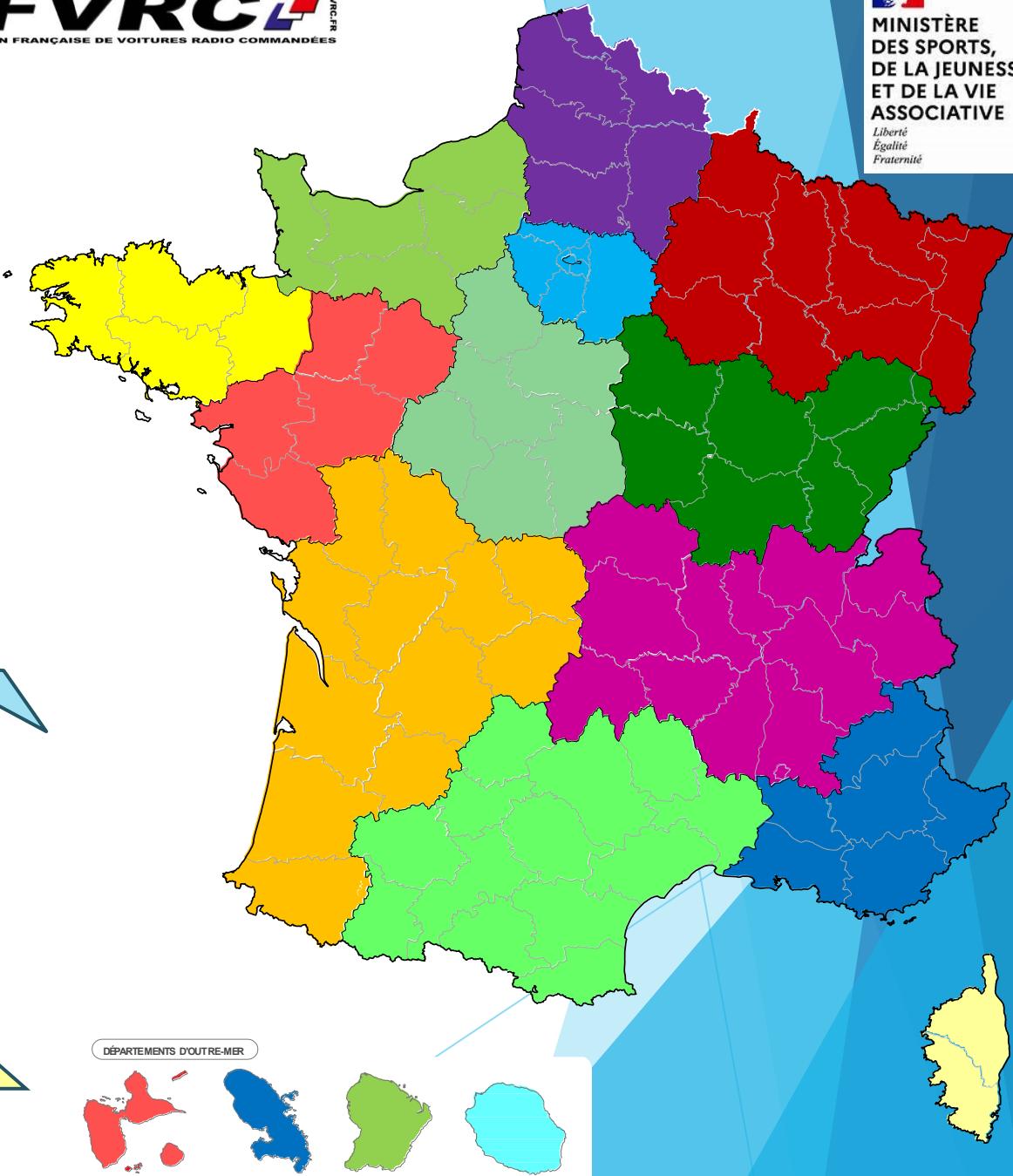
- La priorité est donnée aux petites associations peu ou pas employeuses
- N'attendez pas les derniers jours pour envoyer votre demande, le service pourrait être saturé et vous n'aurez pas le temps de compléter votre dossier si une pièce manquait ou n'était pas conforme.
- A vérifier sur « le Compte Asso », la confirmation de la transmission de votre dossier au service instructeur.
- Un accusé réception sera délivré par « le Compte Asso » pour chaque dossier complet déposé dans les délais fixés.



# FOND POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE ( FDVA )

**Campagne 2026**

Pour trouver les notes d'orientations,  
cliquer sur la région voulue.



# FOND POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE ( FDVA )

**Campagne 2026**

Date limite de dépôt des dossiers le 11 mars 2026 à 12h00

Région Ile de France (L1 & L2) :



75 Paris :



77 Seine-et-Marne :



78 Yvelines :



91 Essonne :



92 Hauts-de-Seine :



93 Seine-Saint-Denis :



94 Val-de-Marne :



95 Val-d'Oise :



# FOND POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE ( FDVA )

**Campagne 2026**

Date limite de dépôt des dossiers le 15 mars 2026 à 23h59

Région Normandie (L3):



14 Calvados :



27 Eure :



50 Manche :



61 Orne :



76 Seine Maritime :



# FOND POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE ( FDVA )

**Campagne 2026**

Date limite de dépôt des dossiers le 1 mars 2026 à 23h59

Région Hauts-de-France (L4):



02 Aisne :	
59 Nord :	
60 Oise :	
62 Pas-de-Calais :	
80 Somme :	



# FOND POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE ( FDVA )

**Campagne 2026**

Région Grand-Est (L5 & L6):



Date limite de dépôt des dossiers le 2 février 2026 à 12h00

08 Ardennes :



10 Aube :



51 Marne :



52 Haute-Marne :



54 Meurthe et Moselle :



55 Meuse :



57 Moselle :



67 Bas-Rhin :



68 Haut-Rhin :



88 Vosges :



# FOND POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE ( FDVA )

**Campagne 2026**

Date limite de dépôt des dossiers le 6 mars 2026 à 12h00

Région Bourgogne-Franche Comté (L7):



21 Côte-d'Or :



25 Doubs :



39 Jura :



58 Nièvre :



70 Haute-Saône :



71 Saône-et-Loire :



89 Yonne :



90 Territoire-de-Belfort :



# FOND POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE ( FDVA )

**Campagne 2026**

Date limite de dépôt des dossiers le 1<sup>er</sup> mars 2026

Région Auvergne-Rhône Alpes (L8 & L9): 

01 Ain :	
03 Allier :	
07 Ardèche :	
15 Cantal :	
26 Drôme :	
38 Isère :	

42 Loire :	
43 Haute-Loire :	
63 Puy-de-Dôme :	
69 Rhône :	
73 Savoie :	
74 Haute-Savoie :	



# FOND POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE ( FDVA )

**Campagne 2026**

Date limite de dépôt des dossiers le 13 février 2026 à 18h00

Région Provence-Alpes-Côte d'azur (L10 & L11):



04 Alpes de Haute-Provence :



05 Hautes-Alpes :



06 Alpes-Maritimes:



13 Bouches-du-Rhône :



83 Var :



84 Vaucluse :



# FOND POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE ( FDVA )

## Campagne 2026

Région Corse (L12): 

Date limite de dépôt des dossiers le 31 mars 2026 à 23h59

2A Corse du Sud : 

2B Haute-Corse : 



# FOND POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE ( FDVA )

**Campagne 2026**

Date limite de dépôt des dossiers le 3 mars 2026 à 17h00

Région Occitanie (L13 & L14) :



09 Ariège :



11 Aude :



12 Aveyron :



30 Gard :



31 Haute-Garonne :



32 Gers :



34 Hérault :



46 Lot :



48 Lozère :



65 Hautes-Pyrénées :



66 Pyrénées-Orientales :



81 Tarn :



82 Tarn-et-Garonne :



# FOND POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE ( FDVA )

**Campagne 2026**

Date limite de dépôt des dossiers le 16 mars 2026 à 23h59

Région Nouvelle-Aquitaine (L15 & L16) : 

16 Charente :

40 Landes :

17 Charente-Maritime :

47 Lot-et-Garonne :

19 Corrèze :

64 Pyrénées-Atlantiques :

23 Creuse :

79 Deux-Sèvres :

24 Dordogne :

86 Vienne :

33 Gironde :

87 Haute-Vienne :



# FOND POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE ( FDVA )

**Campagne 2026**

Date limite de dépôt des dossiers le 9 mars 2026 à 12h00

Région Pays-de-la-Loire (L17): 

44 Loire-Atlantique : 

49 Maine-et-Loire : 

53 Mayenne : 

72 Sarthe : 

85 Vendée : 



# FOND POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE ( FDVA )

**Campagne 2026**

Date limite de dépôt des dossiers le 9 février 2026 à 23h59

Région Centre-Val de Loire (L18): 

18 Cher :	
28 Eure-et-Loir :	
36 Indre :	
37 Indre-et Loire :	
41 Loir-et-Cher :	
45 Loiret :	



# FOND POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE ( FDVA )

## Campagne 2026

Région Bretagne (L19):



22 Côtes d'Armor :



29 Finistère :



35 Ille-et Vilaine :



56 Morbihan :



Date limite de dépôt des dossiers le 5 février 2026 à 12h00



# FOND POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE ( FDVA )

## Campagne 2026

Région Antilles (L20):

Date limite de dépôt des dossiers

971 Guadeloupe :		Pas encore de date
972 Martinique :		Pas encore de date
973 Guyane :		8 mars 2026 à 17h00



# FOND POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE ( FDVA )

**Campagne 2026**

Date limite de dépôt des dossiers le 15 février 2026 à 23h59

Région Réunion (L21): 974 La Réunion : 

